



DEMANDE EN OBTENTION D'UNE PRIME DANS LE CADRE DE L'AIDE AU LOGEMENT

Service Technique
b.p. 73
L-3401 Dudelange
Tél. 51 61 21 – 381/385
Fax. 51 61 21 - 361

- 1. Supplément à la PRIME DE CONSTRUCTION de l'Etat.
- 2. Supplément à la PRIME D'ACQUISITION de l'Etat.
- 3. Supplément à la PRIME D'AMELIORATION DE LOGEMENTS ANCIENS.
- 4. Supplément à la PARTICIPATION DE L'ETAT AUX FRAIS D'AMENAGEMENTS SPECIAUX DE LOGEMENTS REpondant AUX BESOINS DE PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUEMENT.

Lesdits suppléments équivalent à 60 % du montant accordé par l'Etat pour les primes sub. 1, 40 % du montant accordé par l'Etat pour les primes sub. 2, resp. 75 % du montant accordé par l'Etat pour les primes sub. 3 et 4.

Demandeur:

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Rue et Numéro :

Code et Localité :

Compte bancaire : **IBAN LU**

auprès de :

Le logement donnant lieu au paiement du supplément communal à la prime est situé au :

Numéro : Rue : à **Dudelange**

Je soussigné(e), ayant pris connaissance des conditions, modalités et sanctions inhérentes à l'allocation par la commune d'un supplément à la prime accordée par l'Etat dans le cadre de l'aide au logement, m'engage par la présente à rembourser ledit supplément, ensemble avec les intérêts dûs, au cas où je n'observerais pas les dispositions fixées à cet effet par le Conseil Communal de la Ville de Dudelange.

Dudelange, le 26 août 2010